

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Dep 2018-10-04

VILLE DE LE BREUIL - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 Octobre 2018

Conseillers en exercice : 27

Convocation du 02.10.2018

Présents à la séance : 18

Présents : Chantal CORDELIER - Bernard PILLOT - Pierre-Alain CHAGNIOT - Catherine BUCHAUDON - Léon MATUSZYNSKI - Catherine LANDRE - Daniel DUBAND - Monique GUILLEMIN - Jean-Claude BOUILLOT - Marie-Solange BRUNEL - Philippe JACQUEMARD - Robert ARNOLDO - Luis MENARGUES - Maria Térésa SALVADOR- Michel VADROT - Josette EVANGELISTI - Loïc TABARY - Renée GAUTHIER

Absents excusés : Fiorina MOREAU (pouvoir à Pierre Alain CHAGNIOT) - Philippe BAUMEL (pouvoir à Chantal CORDELIER) - Nadine GAGNEAU (pouvoir à Josette EVANGELISTI) - Pascal DUGAST (pouvoir à Bernard PILLOT) - Nicole SIRUGUE (pouvoir à Catherine LANDRE) - Joëlle CANTORE (pouvoir à Jean-Claude BOUILLOT) - Maryse NIEF (pouvoir à Marie-Solange BRUNEL) - Martine MERCIER (pouvoir à Daniel DUBAND) Fabrice PORCHERON (pouvoir à Philippe JACQUEMARD)

Secrétaire de séance : Loïc TABARY

DELIBERATION N°4

OBJET : PROJET D'AMENAGEMENT FORESTIER POUR LA PERIODE 2018 - 2037

La commune possède plusieurs massifs forestiers qui relèvent du régime forestier et doivent être gérés conformément à un document d'aménagement forestier. Plusieurs réunions de concertation ont abouti à une présentation, le 20 juin 2018, d'un projet d'aménagement de la forêt communale du Breuil, d'une surface totale de 81,85 ha, pour la période 2017 – 2036.

En vertu des dispositions de l'article L 212-1 du code forestier, le conseil municipal est invité à se prononcer sur ce projet d'aménagement qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement
- La définition des objectifs assignés à cette forêt qui prévoit un traitement de futaie irrégulière qui privilégie l'accueil des habitants à l'exploitation forestière proprement dite.
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme, révisable chaque année.

Il convient également de décaler d'une année la période d'aménagement compte tenu des délais de mise en œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le projet d'aménagement forestier proposé pour la période 2018 – 2037.

Fait et délibéré, les jour mois et an sus-dits, et ont signé les membres présents.

Certifié exécutoire pour avoir reçu à la Préfecture et publié, affiché ou notifié le

10 OCT. 2018

Chantal CORDELIER

MAIRE MAIRE,



CORDELIER
MAIRE

Chantal Cordelier

POUR EXTRAIT CONFORME
LE BREUIL, le 08 OCTOBRE 2018

